

[vous réserve de disposer du matériel compatible et d'une connexion Internet haut débit], ainsi que sur PC/Mac, smartphone et tablette dans les conditions indiquées à l'article 4. Par dérogation à ce qui précède, pour un Abonnement via Bouygues FTTLA ou Numéricable, GOLF+ (incluse dans MULTISPORTS) est uniquement disponible sur www.canalplus.com.

15.3 MULTISPORTS, RUGBY+ et beIN SPORTS sont facturés mensuellement par GROUPE CANAL+ (en cas d'Abonnement à CANALSAT seul ou avec CANAL+) ou SOCIETE D'EDITION DE CANAL+ (en cas d'Abonnement à CANAL+) au tarif défini dans la fiche tarifaire en vigueur au jour de leur souscription et ce, nonobstant l'absence de diffusion de matchs pendant les périodes de trêves des championnats concernés.
15.4 La résiliation de l'Abonnement CANAL+ ou CANALSAT dans les conditions visées à l'article 10 entraîne la résiliation des options. Toutefois, en cas d'Abonnement à CANAL+ et CANALSAT, la résiliation d'un seul des Abonnements n'entraîne pas la résiliation des options susvisées.

ARTICLE 16 – FILIERES RESPONSABLE ELARGI DU PRODUCTEUR
Conformément à l'article L54110-10 du Code de l'environnement, CANAL+ /GROUPE CANAL+ sont enregistrés auprès de :

- l'éco-organisme ECO SYSTEM pour la filière des Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques sous l'identifiant unique n°IDU : FR2101042_05QB06
- l'éco-organisme CITEO pour la filière des Papiers sous l'identifiant unique n° IDU : FR213834_03PMZG
- l'éco-organisme CITEOP pour la filière des Emballages sous l'identifiant unique n°IDU : FR213834_01VXKH

Ces enregistrements permettent à l'ADEME (l'Agence de la transition écologique) de réaliser le contrôle et le suivi des obligations au titre de REP qui lui incombent.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ABONNEMENT A L'OFFRE " SERIE LES OFFRES CANAL+ ET BEIN SPORTS " VALABLES AU 11 JUILLET 2016

Les présentes conditions particulières d'Abonnement (ciaprès les " Conditions Particulières d'Abonnement ") régissent l'offre d'Abonnement à l'une des offres CANAL+ associée aux chaînes beIN SPORTS (ciaprès " Série Limitée beIN SPORTS ").

Les présentes Conditions Particulières d'Abonnement complètent les Conditions Générales d'Abonnement aux produits CANAL+ ou CANALSAT (ciaprès les " Conditions Générales d'Abonnement "). En cas de contradiction entre les Conditions Particulières d'Abonnement et les Conditions Générales d'Abonnement, les dispositions des Conditions Particulières d'Abonnement prévaudront.

Par dérogation à l'article 1 des Conditions Générales d'Abonnement, la souscription à un Abonnement à CANAL+ et/ou CANALSAT dans le cadre de la Série Limitée beIN SPORTS emporte la souscription à un Abonnement aux chaînes beIN SPORTS jusqu'à l'échéance de l'abonnement CANAL+ ou CANALSAT. La résiliation de l'Abonnement CANAL+ ou CANALSAT Série Limitée beIN SPORTS, dans les conditions visées à l'article II des Conditions Générales d'Abonnement, entraîne la résiliation de plein droit de beIN SPORTS.

Toutefois, en cas de souscription simultanée d'un Abonnement CANAL+ et d'un Abonnement CANALSAT avec les chaînes beIN SPORTS, la résiliation de l'Abonnement à CANAL+ n'entraîne pas la résiliation de beIN SPORTS. A l'inverse, la résiliation de l'Abonnement à CANALSAT entraîne la résiliation de l'Abonnement à beIN SPORTS. Enfin, dans le cadre de la Série Limitée beIN SPORTS, et par dérogation à l'article 1 des Conditions Générales d'Abonnement, la souscription à CANAL+ n'inclut pas l'Abonnement à MULTISPORTS.

DONNEES PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITE

11 JUIN 2024

Dans le cadre de votre Abonnement aux offres CANAL+, en créant un compte CANAL+, en participant à des événements (jeux, concours, inscription à des newsletters) ou de votre Abonnement à l'offre beIN SPORTS CONNECT, vous êtes amenés à fournir à Groupe CANAL+ (RCS Nanterre 420 624 777, 50 rue Camille Desmoulins - 92863 Issy-les-Moulineaux Cedex 9) et ses filiales, dont la société CANAL+ International (R.C.S Nanterre 592 033 401, 50 rue Camille Desmoullins - 92863 Issy-les-Moulineaux Cedex 9) (ciaprès désignées « Groupe CANAL+ », des données personnelles vous concernant. Dans le cadre de nos relations commerciales, nos partenaires nous communiquent également, lors d'opérations ponctuelles, des données personnelles d'identification et de contact recueillies auprès de vous, en conformité avec la réglementation applicable à la protection des données personnelles.

Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter à nos :

- Conditions générales d'Abonnement, (valables uniquement pour la France Métropolitaine et Monaco). Pour les autres territoires, vous trouverez les conditions générales d'abonnement sur le site internet de votre offre.
- Conditions générales d'utilisation des Sites du Groupe CANAL+,
- Fiche tarifaire à jour, disponible sur votre Espace Client
- Pour les abonnés à beIN SPORTS CONNECT : Conditions générales d'Abonnement à beIN SPORTS CONNECT et Conditions générales d'utilisation du site beIN SPORTS CONNECT accessibles en pied de page de <https://connect.beinsports.com/france/>.

Ces documents doivent être conservés à des fins de documentation, de référence future et de reproduction à l'identique.

Vos questions :

- Pourquoi vos données sont-elles utilisées et pour quelles finalités ?
- Quelles données collectons-nous ?
- A qui peuvent être destinées vos données personnelles ?
- Quels sont vos droits et comment les exercer ?
- Combien de temps vos données personnelles sont-elles conservées ?
- Qui contacter en cas de questions ?

1. POURQUOI VOS DONNEES SONT-ELLES UTILISEES ET POUR QUELLES FINALITES ?

Groupe CANAL+ souhaite vous faire bénéficier des meilleurs services et fonctionnalités pour une TV plus simple, plus fluide et plus personnelle. Dans ce cadre, nous mettons en œuvre des analyses afin d'établir un profil individualisé de nos abonnés. Nous traitons ainsi vos données relatives à votre utilisation de nos services afin de [i] vous fournir des services ou vous diffuser des offres adaptées à vos centres d'intérêts, vos besoins ou vos usages, [ii] vous recommander des programmes plus pertinents ou [iii] mesurer l'impact de nos campagnes publicitaires qui vont sont présentées et de les personnaliser.

Nous utilisons vos données en vue des finalités et sur le fondement des bases légales suivantes :

- Traitements opérés sur le fondement légal du contrat :**
 - Vous offrir les services et contenus liés à l'Abonnement que vous avez souscrit ou au compte que vous avez créé.
 - Gérer la souscription et le suivi de votre Abonnement.
 - Gérer votre participation à des jeux-concours ou à des offres promotionnelles.
 - Gérer les impayés.

- Traitements opérés sur le fondement légal des obligations légales ou contractuelles auxquelles Groupe CANAL+ est soumis :**
 - Gérer les contentieux, les procédures contentieuses de recouvrement, les procédures judiciaires ou administratives.
 - Répondre à vos demandes et à vos obligations légales et réglementaires.
 - Gérer et justifier du paiement des ayant droit en fonction de la consommation des contenus par nos utilisateurs.

- Traitements opérés sur le fondement légal de l'intérêt légitime de Groupe CANAL+ à gérer les atteintes à nos droits, améliorer nos services et comprendre vos attentes :**
 - Détecter et prévenir la fraude et gérer les contentieux.
 - Etablir des statistiques et des études relatives à l'utilisation de nos services notamment à des fins de mesures d'audience et de suivi de qualité.
 - Enregistrer les échanges téléphoniques avec nos conseillers à des fins de suivi de qualité.

- Traitements opérés sur le fondement légal de l'intérêt légitime de Groupe CANAL+ à personnaliser des services et des offres, mesurer la performance des campagnes publicitaires que nous diffusons, comprendre vos attentes et améliorer nos services, promouvoir nos services et ceux des tiers, sous réserve de vos droits détaillés à l'article 4 ou dans notre Politique cookies :**
 - Créer et partager des segments d'audience ou des profils utilisateurs en fonction de votre utilisation de nos services et/ou de vos centres d'intérêts.
 - Mesurer votre intérêt pour les publicités qui vous sont présentées.
 - Mesurer votre intérêt pour nos services et nos sites et les améliorer.
 - Recommander du contenu en fonction de vos centres d'intérêt.
 - Personnaliser la publicité qui vous est présentée en fonction de votre utilisation de nos services ou de celles de services tiers.

- Traitements opérés sur le fondement légal de l'intérêt légitime de Groupe CANAL+ à promouvoir nos services et ceux de nos partenaires, sous réserve de vos droits détaillés à l'article 4 ci-dessous :**
 - Vous adresser par tout moyen (courrier postal, email, téléphone, SMS, notifications de l'application myCANAL ou beIN SPORTS CONNECT), des informations vous permettant de mieux connaître nos services ainsi que des offres commerciales relatives à nos services ou à ceux de nos partenaires.

Anonymousisation des données personnelles

Nous pouvons mettre en œuvre afin de protéger la vie privée des personnes, des processus d'anonymisation qui sont évalés à la suppression de données personnelles dans des conditions garantissant l'impossibilité pour GROUPE CANAL+ comme pour quiconque, par quelque recoupement que ce soit, d'identifier, d'individualiser une personne, un terminal ou un comportement. Le cas échéant, nous recourons à des dispositifs d'anonymisation qui satisfont les critères les plus exigeants établis par les régulateurs européens en matière de techniques d'anonymisation, que nous veillons à être réexaminer régulièrement en fonction de l'évolution des techniques mathématiques. Les données anonymes issues de ces techniques sont susceptibles d'être utilisées par GROUPE CANAL+ ou par ses partenaires dans des conditions qui ne relèvent pas de la réglementation applicable à la protection des données personnelles.

2. QUELLES DONNEES COLLECTONS-NOUS ?

- Nous collectons les données personnelles suivantes :
- Vos données d'identification et d'inscription à nos services
- Vos données d'utilisation de nos services
- Les données d'identification des terminaux utilisés pour accéder à nos services (identifiant de la box d'accès, du décodeur ou du terminal de lecture)
- Les données de réaction aux publicités ciblées qui vous sont proposées

3. A QUI PEUVENT ETRE DESTINEES VOS DONNEES PERSONNELLES ?

Vos données personnelles sont destinées à nos sous-traitants qui interviennent dans la fourniture de nos services et le cas échéant, en conformité avec la réglementation applicable à la protection des données personnelles, à nos partenaires commerciaux, aux organismes intervenant dans la lutte contre le piratage de contenus (Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle (ALPA), Motion Picture Association (MPA), Association pour la protection des programmes sportifs (APPS) et Alliance for Creativity and Entertainment (ACE) ou à des tiers intervenant dans la diffusion de publicités, nos réserve de vos droits garantis par la réglementation applicable à la protection des données personnelles.

Ainsi, dans le cadre de la mesure de performance des campagnes publicitaires diffusées via nos services, nous sommes amenés à transmettre à titre confidentiel et de manière sécurisée à certains de nos partenaires spécialisés dans ce domaine sous réserve d'avoir recueilli votre consentement, l'identifiant du terminal d'un utilisateur associé à l'indication du type de campagne publicitaire à laquelle il a été exposé lors de la consultation de nos services.

Le cas échéant, si vous avez préalablement consenti auprès de nos partenaires à l'utilisation commerciale des données de localisation de votre terminal mobile, ces derniers pourront nous indiquer, sous forme de statistiques agrégées, quel pourcentage des utilisateurs ayant préalablement fourni leur consentement à une telle géolocalisation ont fréquenté un espace commercial en rapport avec la publicité qui a été diffusée lors de leur usage de nos services. Ainsi, nous recevons des statistiques agrégées et anonymes nous permettant de mesurer l'impact des campagnes publicitaires que nous diffusons, sans toutefois disposer d'informations individualisantes sur les lieux que vous fréquentez.

Si toutefois, vous n'avez pas consenti auprès d'un de nos partenaires à une telle utilisation commerciale de vos données de localisation, aucun traitement de vos données ne sera réalisé par ces derniers et Groupe CANAL+ ne disposera pas de statistiques anonymes telles que décrites ci-dessus.

De même, nous partageons également avec nos partenaires commerciaux, et de façon ponctuelle, des profils utilisateurs. Ces profils ont été définis en fonction de votre utilisation de nos services et/ou de vos centres d'intérêts. Ils sont entièrement pseudonymisés et sont transmis à titre confidentiel et de manière sécurisée. Ainsi, ces profils sont utilisés par nos partenaires commerciaux pour établir, calculer ou supposer vos centres d'intérêts et/ou pour vous proposer de la publicité, des contenus ou services ciblés sur leurs propres sites et applications. Toutefois, aucun partage ne sera effectué si vous n'avez pas consenti préalablement au dépôt des cookies publicitaires. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement en suivant les étapes décrites dans notre Politique cookies ou directement sur le bandeau d'information ; modifiez vos préférences (Paramétrage des cookies sur les Sites de Groupe CANAL+).

Par ailleurs, nous sommes amenés à partager avec nos partenaires commerciaux et nos prestataires, ainsi qu'avec les autres sociétés filiales du groupe Vivendi, des données relatives à votre utilisation de nos services, en particulier pour les finalités de statistiques et de personnalisation de nos services et offres et de ceux de nos partenaires décrites ci-dessus.

- Un tel partage ne peut se faire que sous les conditions suivantes :
 - Soit sous réserve de votre accord libre, spécifique et préalable que vous pouvez fournir ou retirer à tout moment ;
 - Soit, lorsque la réglementation applicable ne requiert pas votre accord, en garantissant d'autres mesures de protection de ces données : confidentialité, pseudonymisation, cryptage, durée de conservation limitée ou strict nécessaire, etc.

En tout état de cause, vous pouvez à tout moment, exercer vos droits auprès de nous, conformément à l'article 4 ci-dessous, exprimer votre accord ou le retirer, sans que cela ne change en quoi que ce soit vos droits d'accéder à nos services.

Pour les abonnés détenant une formule d'abonnement incluant l'accès aux contenus Max, l'accès auxdits contenus implique la transmission par Groupe CANAL+ de votre adresse mail à Discovery Communication Benelux B.V., qui est l'éditeur du service Max, pour vous permettre d'accéder au service également sur le site et l'application Max. Cette transmission ne pourra avoir lieu qu'après que vous en ayez été informé et que vous l'avez acceptée. Discovery Communication Benelux B.V. ne traitera votre adresse mail qu'aux fins de vous permettre de créer un compte directement sur leur service Max afin d'accéder à vos contenus Max. Vous restez libre de ne pas accepter cette transmission et, parant, de ne pas accéder aux contenus Max dans le cadre de votre abonnement. Le fin de votre abonnement à une formule incluant l'accès aux contenus Max mettra fin au partage de votre adresse mail avec Discovery Communication Benelux B.V.

Enfin, les données personnelles sont également communiquées, sur demande judiciaire ou administrative et afin de se conformer à toute loi ou réglementation en vigueur, à des organismes publics, auxiliaires de justice, officiers ministériels, à qui nous sommes tenus de répondre.

En cas de transfert en dehors de l'Union européenne, nous opérons ces transferts dans le strict respect des conditions de protection prévues par la réglementation applicable. En l'absence de décision de la Commission Européenne reconnaissant le pays destinataire de vos données comme ayant un niveau de protection adéquat, nous prenons les dispositions appropriées vis-à-vis de nos partenaires et sous-traitants impliqués (dont la signature des Clauses contractuelles types de la Commission européenne). Vous pouvez obtenir une copie des dispositions garanties prises pour permettre le transfert de vos données en dehors de l'Union européenne, sur demande formulée aux points de contact figurant à l'article 4.1 ci-dessous.

Conformément à la réglementation applicable et afin de respecter le secret des affaires et les obligations de confidentialité auxquelles nous sommes tenus, certaines informations pourront être occultées. Cette copie pourra également prendre la forme d'un résumé des mesures prises pour permettre le transfert de vos données.

4. QUELS SONT VOS DROITS ET COMMENT LES EXERCER ?

4.1 Exercice des droits

Si vous êtes situé en France Métropolitaine, à Monaco ou en Suisse :

Votre demande concerne vos données traitées dans le cadre de votre abonnement aux offres CANAL+ :

- Renseigner [ce formulaire](#), en justifiant de votre identité,
- Nous écrire par e-mail à dp@canal-plus.com,
- Nous écrire par courrier postal à l'adresse DPO de Groupe C+ - TSA 16723 96905 CERGY PONTOISE CEDEX 9.
- Si vous êtes situé en Suisse : par courrier électronique à dp@suise@canalplus.ch ;
- Pour CANAL+ BUSINESS, vous pouvez exercer vos droits en écrivant à dp@business@canal-plus.com ou SERVICE CLIENTS CANAL+ BUSINESS. TSA 76720- 95905 CERGY PONTOISE.
- Nous contacter aux coordonnées indiquées à l'article 6 ci-dessous : Qui contacter en cas de questions ?

Une lettre recommandée électronique n'est pas nécessaire pour exercer vos droits. Le simple envoi du formulaire par mail ou par courrier postal est suffisant. Si toutefois vous souhaitez utiliser des services de recommandés électroniques, veuillez écrire à @recommande@canal-plus.com en justifiant de votre identité.

Si vous êtes situé dans les DROM, les COM ou en Nouvelle-Calédonie :

Votre demande concerne vos données traitées dans le cadre de votre abonnement aux offres CANAL+ :

- Nous écrire par mail à : dp@outremer@canal-plus.com ;
- Renseigner le formulaire dédié pour les territoires suivants :
 - Pour les Antilles/Guyane : <https://www.canalplus-caribes.com/pp/contacts/ajguillaye>
 - Pour la Réunion : <https://www.canalplus-reunion.com/re/contacts/ajguillaye>
 - Pour la Nouvelle-Calédonie : <https://www.canalplus-caledonie.com/nc/contacts/ajguillaye>

Si vous êtes situé en Afrique :

- Nous écrire par mail à : dp@support.canalplus-afrique.com

Dans les conditions prévues par la réglementation applicable à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement de vos données, ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Lorsque vos droits portent sur certains usages de vos données qui sont décrits dans notre politique cookies, les modalités d'expression de vos droits et de vos préférences sont décrites directement dans cette politique de cookies afin que vous puissiez identifier rapidement comment exercer vos droits qui s'attachent aux différents usages de vos données.

Vous pouvez vous opposer à la prospection commerciale en choisissant vos préférences de communication de la part de Groupe CANAL+, depuis votre Espace Client CANAL+ et/ou votre compte beIN SPORTS CONNECT, si cette fonctionnalité est disponible sur votre territoire, ou en écrivant au Groupe CANAL+ dans les conditions décrites ci-dessus.

A l'exception des abonnés situés en Afrique, vous pouvez également vous opposer à la prospection commerciale par voie téléphonique en vous inscrivant sur [Blotcl.gouv.fr](http://blotcl.gouv.fr).

Si vous souhaitez vous opposer à l'enregistrement des échanges téléphoniques à des fins de suivi de qualité, vous pouvez le notifier au conseiller, ou par la France Métropolitaine et Monaco, lorsque vous appelez, en appuyant sur la touche 1 de votre téléphone.

En cas d'exercice du droit d'opposition aux sollicitations commerciales ou à la personnalisation de vos recommandations, nous cessons le traitement de vos données personnelles, sauf en cas de motifs] légitimes] et impérieux pour le traitement, ou pour assurer la constatation, l'exercice ou la défense de nos droits en justice, conformément à la réglementation applicable.

Vous disposez également du droit de récupérer les données personnelles que vous nous avez fournies et qui sont nécessaires à l'exécution du contrat souscrit auprès de nous. Nous pourrns satisfaire cette demande de portabilité dans la mesure où elle portera sur de telles données, et/ou leur portabilité auprès de nous ou d'un prestataire de votre choix est nécessaire pour permettre la fourniture par ce dernier de services que vous avez au préalablement fourni à Groupe CANAL+. En conséquence, en l'absence d'une telle nécessité, la portabilité de vos données se limitera à vous transmettre sur un support informatique exploitables les catégories de coordonnées personnelles de contact et d'identification que vous aurez fournies.

Si vous estimez, après avoir contacté Groupe CANAL+, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous disposez de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Pour les abonnés situés en Afrique, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité locale compétente en matière de protection des données personnelles.

4.2 Paramètres de votre appareil mobile (smartphone ou tablette)

- Si vous ne souhaitez plus recevoir de notifications de la part de l'application myCANAL et/ou de l'application beIN SPORTS CONNECT, vous pouvez les désactiver :
 - Sur Android :
 - en faisant glisser latéralement une notification de l'application, puis en sélectionnant l'option de Réglages et enfin en appuyant sur « Arrêter les notifications » ;
 - en vous rendant sur la rubrique Réglages de l'application myCANAL et/ou à partir du site beIN SPORTS CONNECT puis en désactivant l'option « Notifications » ;
 - en vous rendant dans les paramètres de votre appareil (rubrique Applis et notifications), puis en sélectionnant l'application myCANAL et/ou à partir du site beIN SPORTS CONNECT et la rubrique « Notifications ». Enfin, en désactivant l'option « Afficher les notifications ».
 - Sur iOS :
 - en n'acceptant pas les notifications lorsque l'application vous le propose ;
 - en vous rendant dans les réglages de votre appareil (rubrique Notifications), puis en sélectionnant l'application myCANAL et/ou à partir du site beIN SPORTS CONNECT et la rubrique « Notifications ». Enfin, en désactivant l'option « Autoriser les notifications ».

-Pour la France Métropolitaine et Monaco : en allant dans votre Espace Client CANAL+, dans la rubrique « Modifier mes préférences de communication » et en désactivant le canal « Notifications push ».

Si vous ne souhaitez plus que les informations collectées à partir de votre appareil mobile ou à propos de celui-ci soient utilisées dans le cadre de la publicité comportementale en ligne, vous pouvez accéder aux paramètres de votre appareil et modifier "Sûv publicitaire limité" (pour iOS), "Désactiver personnalisation des annonces" (pour Android) ou "Laisser les applications utiliser l'identifiant de publicité pour permettre l'affichage de publicités plus pertinentes en fonction votre utilisation des applications" (Windows), ce qui vous permettra de limiter les informations collectées à partir de votre appareil mobile ou à propos de celui-ci. Ces réglages sont accessibles :

- Sur iOS : en vous rendant sur la rubrique « Réglages », puis « Confidentialité » et enfin « Publicités »
- Sur Android : en vous rendant sur la rubrique « Réglages » de Android, puis « Android », « Paramètres », « Google » et enfin « Annonces » (le parcours est susceptible de varier selon le fabricant de téléphone et la version d'Android installée) ;
- Sur Windows : en vous rendant sur la rubrique « Réglages », puis « Général » et enfin « Modifier les options de confidentialité ».

4.3 Désactivation de la personnalisation des recommandations de contenus

Si vous souhaitez désactiver la personnalisation des recommandations de contenus dans l'univers CANAL+, vous pouvez vous rendre dans la rubrique Réglages ou Compte de myCANAL (www.canalplus.com ou application myCANAL) ou écrire au Service Clients de Groupe CANAL+.

Si vous souhaitez désactiver la personnalisation de votre expérience sur beIN SPORTS CONNECT, vous pouvez vous rendre dans l'onglet Mon Compte sur le site beIN SPORTS CONNECT et cliquer sur "Personnaliser".

5. COMBIEN DE TEMPS VOS DONNEES PERSONNELLES SONT-ELLES CONSERVEES ?

Nous données personnelles sont conservées selon des durées déterminées au regard de nos finalités et des obligations légales, fiscales et comptables nous incombant. Les données liées à votre Abonnement font l'objet d'un archivage électronique pendant toute la durée de souscription à l'Abonnement et pendant les durées légales de prescription. Elles sont conservées sur une durée maximale de cinq ans à compter de la date de résiliation du contrat, pouvant être étendue jusqu'à l'épuisement des voies de recours en cas de contentieux.

Les données collectées dans le cadre de la création d'un compte sur les sites du Groupe pour accéder à des offres live ou en replay sont conservées pendant une durée maximale de trois ans à compter de la dernière date d'utilisation dudit compte. Les enregistrements téléphoniques avec nos conseillers à des fins de suivi de qualité, réalisés sur la base d'un échantillon aléatoire et dans le cas où vous ne vous y êtes pas opposé, sont conservés pour une durée maximale d'un mois.

Les données des journaux (logs) sont, quant à elles, conservées pour une durée maximale de douze mois. Quant aux cookies déposés sur votre terminal, ils sont conservés pour une durée maximale de quinze mois à compter du premier dépôt sur le terminal. Pour en savoir plus concernant la gestion des cookies, nous vous invitons à vous référer à notre Politique Cookies.

Pour les abonnés à beIN SPORTS CONNECT, nous vous invitons à vous référer à la Politique Cookies de beIN SPORTS CONNECT.

6. QUI CONTACTER EN CAS DE QUESTIONS ?

Pour plus d'informations sur les données personnelles, nous vous invitons à vous reporter à nos [conditions générales d'abonnement \(valables uniquement pour la France Métropolitaine et Monaco. Pour les autres territoires, vous trouverez les conditions générales d'abonnement sur le site internet de votre offre\)](#), et à nos [conditions générales d'utilisation](#). Vous pouvez également contacter notre DPO à l'adresse communiquée à l'article 4.1 ci-dessus ou bien consulter le site de la CNIL.

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT AUX PRODUITS CANAL+ OU CANALSAT OU LE MINIPACK VALABLES POUR TOUTE SOUSCRIPTION AVANT LE 15 NOVEMBRE 2016

DATE DE MISE A JOUR 11 JUIN 2024

Les présentes Conditions Générales d'Abonnement, le contrat d'Abonnement, le formulaire de rétractation (lorsqu'il est applicable) et la fiche tarifaire en vigueur ainsi que le courrier de bienvenue fournis à l'abonné constituent le " Contrat d'Abonnement ", dont la gestion (y compris pour ce qui concerne la facturation) est par défaut dématérialisée lorsqu'elle est possible, sauf demande contraire de l'abonné formulée auprès des Services Clients dont les coordonnées sont fournies à l'article 13.1 ci-après. Le Contrat d'Abonnement doit être conservé par l'abonné à des fins de documentation, de référence future, et de reproduction à l'identique. Le Contrat d'Abonnement à CANAL+ est conclu par l'abonné avec la SOCIETE D'EDITION DE CANAL PLUS (ci-après dénommée " CANAL+ " - RCS Nanterre 329 211 734 - qui exploite l'offre de programmes de télévision CANAL+ . La société GROUPE CANAL+ SA assure la commercialisation et la gestion de l'Abonnement aux produits CANAL+ . Le Contrat d'Abonnement à CANALSAT ou au MINIPACK est conclu par l'abonné avec la société GROUPE CANAL+ SA (ci-après GROUPE CANAL+) - RCS Nanterre 420 624 777 - qui exploite et commercialise les offres de programmes de télévision CANALSAT et LE MINIPACK. Les sièges sociaux de CANAL+ et GROUPE CANAL+ se situent au 50 rue Camille Desmoullins, 92863 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

TITRE I – L'ABONNEMENT

ARTICLE 1 – OBJET DE L'ABONNEMENT

1.1 Les offres CANAL+

CANAL+ propose aux personnes physiques majeures domiciliées en France métropolitaine et à Monaco des Abonnements à des offres personnalisées de télévision payante (ci-après dénommés " Abonnements[] ") diffusés dans les territoires ci-dessus indiqués, ainsi que le service personnalisé fourni par CANAL+ /GROUPE CANAL+ incluant les recommandations personnalisées, les fonctionnalités de recherche de contenus ou programmes, de reprise de lecture, de playlists. Certains programmes ou services ne sont pas disponibles sur l'ensemble du territoire. Pour plus d'informations se référer à la fiche tarifaire à jour, disponible sur l'Espace Client de l'abonné.

Les Abonnements proposés par CANAL+ /GROUPE CANAL+ sont les suivants :

- L'Abonnement à l'offre « CANAL+ LA CHAÎNE »
- L'Abonnement à l'offre « CANAL+ LES CHAÎNES »
- L'Abonnement à l'offre « CANAL+ LA CHAÎNE et CANAL+ SPORT »
- L'Abonnement à l'offre « CANAL+ LA CHAÎNE et CANAL+ CINEMA / CANAL+ SERIES »

Chacune de ces offres donneur également accès aux services de télévision de rattrapage complémentaires ainsi qu'à MULTISPORTS et tout programme contenu dans les offres CANAL+.

En effet, la souscription à l'Abonnement LES CHAINES CANAL+ (à l'exception de l'Abonnement aux programmes CANAL+ sur TV par la TNT et/ou par le réseau Internet ou à tout Abonnement soumis à des Conditions particulières reproduites ciaprès) emporte la souscription à l'Abonnement MULTISPORTS (sel que décrit à l'article 15 ci-après) jusqu'à l'échéance de l'Abonnement LES CHAINES CANAL+.

Chaque Abonnement peut être complété par une ou plusieurs options, en ce compris les transactions de vidéo à la demande CANALVOD, visées au Titre IV ci-dessous et décrites dans la fiche tarifaire en vigueur au jour de la souscription.

1.2 CANALSAT /MINIPACK

GROUPE CANAL+ propose aux personnes physiques majeures domiciliées en France métropolitaine et à Monaco des Abonnements à des offres personnalisées de télévision payante (ci-après dénommés « Abonnements[] »), diffusées dans les territoires ci-dessus indiqués :

- Abonnement à CANALSAT
- Abonnement IE MINIPACK

1.3 L'Abonnement IE MINIPACK est accessible uniquement sur un écran TV.

1.4 L'abonné est responsable de toute activité sur son compte, y compris en cas d'Abonnement donnant droit à plusieurs connexions simultanées, et il lui appartient de contrôler l'accès à son compte, notamment pour s'assurer que :

- l'usage reste à tout moment strictement privé et au sein du cercle familial, et conforme ainsi au nombre de connexions simultanées autorisées ;
- personne n'accède aux informations rattachées à son compte (moyens de paiement, autres données personnelles...).

Sont considérées comme faisant partie du cercle familial, les personnes parentes ou amies très proches qui sont un des voies de facon habituelle par des liens familiaux ou d'intimité.

Pour ce faire, l'abonné s'engage à contrôler l'ensemble des équipements utilisés pour accéder aux offres CANAL+ et à ne communiquer à personne en dehors de son cercle familial son identifiant et son mot de passe et ce afin que l'ensemble des équipements utilisés ne permette pas un détournement du nombre de connexions simultanées autorisées. L'abonné est informé, prend acte et accepte que GROUPE CANAL+ se réserve le droit de procéder à tout moment à tout contrôle approprié pour vérifier l'utilisation des connexions simultanées, par toute mesure adéquate dans le respect des dispositions légales et des droits des ayant droit.

Toute monétisation des droits sur l'Abonnement aux offres CANAL+ et/ou des connexions simultanées auxquelles l'Abonnement donne droit est interdite.

ARTICLE 2 – PROGRAMMATION

2.1 CANAL+ et GROUPE CANAL+ proposent des programmes réservés à un public adulte averti (dits programmes de catégorie V). Leur accès est verrouillé par le système préalable d'un code parental personnel et modifiable par chaque abonné, destiné à protéger les mineurs contre les nuisances qu'ils peuvent provoquer sur leur épanouissement physique, mental ou moral. L'abonné est dans l'obligation de créer ce code parental y compris s'il n'envisage pas de visionner ces programmes et la confidentialité de ce code doit être préservée. Il est rappelé que le visionnage de programmes de catégorie V par des mineurs est susceptible de leur causer des troubles durables et que le fait de permettre à un mineur de voir et d'entendre un programme de catégorie V est une violation d'une peine de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 227.22 du Code pénal).

<

L'abonné est seul responsable de l'utilisation et de la conservation de la Carte d'Abonnement CANAL+ en dehors des cas de force majeure, défectance de la carte ou tout autre imputable à CANAL+ /GROUPE CANAL+ . L'abonné engage sa responsabilité à l'égard de CANAL+ /GROUPE CANAL+ en cas d'usage illicite ou frauduleux de la Carte d'Abonnement CANAL+ (y compris sa déduplication) tel qu'une utilisation :

- permettant la captation illicite des contenus payants des Abonnements CANAL+ /CANALSAT par l'installation d'un équipement, matériel, dispositif ou instrument conçu, en tout ou partie, pour capter frauduleusement des programmes télédiffusés réservés à un public déterminé - les abonnés CANAL+ (articles 791 et suivants de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication),

- contournant les mesures technologiques de protection mises en place par le GROUPE CANAL+ , portant atteinte au système de traitement automatisé de données (articles 232-1 et suivants du Code pénal),
- enfreignant des droits de propriété intellectuelle (notamment article L. 335-21 du Code de Propriété Intellectuelle) de GROUPE CANAL+ , cette liste n'étant pas exhaustive.

L'usage illicite ou frauduleux tel que décrit ci-dessus entraîne l'imédiation immédiate et sans préavis de la Carte d'Abonnement CANAL+ et ce, sans préjudice des poursuites judiciaires et/ou des sanctions contractuelles et légales applicables en pareille circonstance.

3.2.3 Décodeur

CANAL+ /GROUPE CANAL+ généralisant la réception par les abonnés de leurs programmes en haute définition (HD), l'abonné peut disposer, pour la réception de l'Abonnement sur TV, d'un décodeur compatible HD et de ses accessoires. Un décodeur inclut une télécommande, un cordon secteur équipé le cas échéant d'un transformateur ou d'un bloc alimentation, un cordon HDMI, et selon le cas, une carte, un cordon Ethernet, nécessaires à la réception des programmes.

Il peut s'agir :

- d'un décodeur mis à disposition par CANAL+ /GROUPE CANAL+ ou toute autre personne désignée par elles à titre gratuit ou au titre d'une location, pour un Abonnement par satellite, par la TNT ou par la TNT et le réseau Internet (ci-après dénommé « Décodeur CANAL+ »);

- d'un décodeur acquis par l'abonné par ses propres moyens, auprès d'un tiers, permettant la réception des programmes en HD et conforme au système de contrôle d'accès aux programmes et services des Abonnements CANAL+ disponible sur boutique.canalplus.com dans la rubrique « CANAL READY » (ci-après dénommé « Décodeur tiers »). Il est entendu que CANAL+ /GROUPE CANAL+ ne peuvent être tenues responsables en cas de non-conformité d'un décodeur acquis par l'abonné. De même, CANAL+ /GROUPE CANAL+ ne seront nullement tenus pour responsables si le décodeur acquis par l'abonné ne permet pas la réception des programmes en HD.

a) Décodeur CANAL+ :

Pour permettre à l'abonné de recevoir ses programmes, CANAL+ /GROUPE CANAL+ mettent à sa disposition un décodeur, et le cas échéant un disque dur, selon les modalités définies dans la fiche tarifaire.

b) Décodeur acquis par l'abonné auprès d'un tiers :

CANAL+ /GROUPE CANAL+ n'interviennent à aucun moment dans la mise à disposition, l'installation, l'utilisation, la maintenance, la restitution, la tarification ou dans tout autre acte de gestion concernant le décodeur TV et/ou le disque dur acquis par l'abonné d'un tiers. La responsabilité de CANAL+ /GROUPE CANAL+ ne pourra être lors en aucun cas être engagée à ce titre.

3.2.4 Dans l'hypothèse où l'abonné demande la mise à disposition d'un Décodeur CANAL+ à la Date de souscription, il est précisé que compte tenu des différentes étapes d'acheminement nécessaires (traitement de la commande, mise à disposition en point relais ou livraison à domicile), CANAL+ /GROUPE CANAL+ s'engage à livrer le Décodeur CANAL+ sans retard injustifié et au plus tard quinze (15) jours après la Date de souscription.

3.2.5 La réception des Abonnements CANAL+ dans le cadre de l'Abonnement par voie satellitaire, permet à l'abonné de recevoir par voie satellitaire les services nationaux diffusés en clair par voie hertzienne en mode numérique ou sens de l'article 98.11, dans toutes ses dispositions, de la loi du 30 septembre 1986.

3.3 Sur TV par les réseaux filaires

Pour recevoir l'Abonnement par les « Réseaux filaires », l'abonné doit disposer d'un décodeur TV remis par un Opérateur Tiers, tel que décrit dans les Conditions Générales de Vente de ce dernier, et disposer d'un débit suffisant à la réception des programmes des Abonnements CANAL+ et/ou CANALSAT ou LE MINIPACK via les réseaux filaires de l'Opérateur Tiers.

3.4 Enregistrement des Programmes sur TV

3.4.1 Pour enregistrer des programmes des Abonnements CANAL+ et/ou CANALSAT ou LE MINIPACK recus sur TV, sous réserve de leur disponibilité dans l'offre, l'abonné doit disposer d'un disque dur interne ou externe compatible relié à son décodeur TV, peut :

- Soit être mis à disposition par CANAL+ /GROUPE CANAL+ ou toute autre personne désignée par elle à titre gratuit ou au titre d'une location soit être acquis par l'abonné auprès d'un tiers, sous réserve de sa compatibilité avec le Décodeur CANAL+ dont dispose l'abonné (ci-après dénommé « Disque Dur CANAL+ »);

- Soit être mis à disposition de l'abonné par un Opérateur Tiers soit être acquis par l'abonné, auprès d'un tiers, sous réserve de sa compatibilité avec le décodeur dont dispose l'abonné.

Il est précisé que si l'abonné dispose d'un matériel de réception TNT et le réseau Internet, seuls les programmes recus par la TNT peuvent être enregistrés.

- 3.4.2** CANAL+ /GROUPE CANAL+ ne saurait être tenues pour responsables :
 - des pertes d'enregistrement consécutives à des opérations de maintenance nécessaires par un cas de force majeure (exemple : foudre, …), à une réinstallation du décodeur effectuée avec l'abonné ou en cas d'échange de décodeur ou de disque dur,
 - des difficultés d'enregistrement résultant de l'interruption de fonctionnement temporaire ou définitive du système satellitaire ASTRA ou de tout autre système qui pourrait lui succéder, quelle qu'en soit la cause, ou d'un débit Internet insuffisant pour les abonnés par la TNT et le réseau Internet,
 - des difficultés d'enregistrement résultant de la modification ou du retard de la programmation annoncée pour des raisons relevant de la force majeure ou en cas de décision de justice produisant des effets sur la programmation,
 - de l'impossibilité d'enregistrer des programmes non éligibles à l'enregistrement du fait de restrictions imposées par les ayants droit,

3.4.3 Les enregistrements non protégés par l'abonné sont supprimés automatiquement par ordre chronologique dans le cas où la mémoire d'enregistrement atteint son seuil initial.

3.5 Sur un second décodeur TV

3.5.1 L'Abonnement CANAL+ (hors pack INITIAL) permet à l'abonné, sous réserve de disposer d'un équipement compatible, de recevoir ses programmes sur un poste de télévision via un décodeur principal, et sur demande de l'abonné, sur un deuxième poste de télévision via un second décodeur TV.

3.5.2 Le second décodeur TV peut être remis et facturé par CANAL+ /GROUPE CANAL+ ou par un Opérateur Tiers.

3.5.3 En cas d'ajout d'un décodeur TV satellite ou ADSL/Fibre, le décodeur TNT/réseau Internet devient alors le second matériel de réception de l'Abonnement et fait l'objet d'une seconde facturation comme précisé dans la fiche tarifaire.

3.5.4 La réception des programmes de l'Abonnement via un second décodeur TV implique l'obligation pour l'abonné d'installer et de brancher les deux décodeurs, quels qu'ils soient, ou sein d'un même foyer. Pour les abonnés par la TNT et le réseau Internet, la réception des programmes via un second décodeur TV implique l'obligation de disposer d'un équipement compatible ainsi que d'une connexion Internet tout débit.

3.5.5 La mise à disposition, l'utilisation, l'entretien et la restitution des seconds Décodeurs CANAL+ sont régis par les articles 3, 5 et 11.

ARTICLE 4 – MODALITÉS D'ACCÈS AUX PROGRAMMES SUR ÉCRANS MOBILES

4.1 Modalités d'accès aux programmes sur PC/Mac

L'Abonnement à CANAL+ et/ou à CANALSAT permet à l'abonné de recevoir ses programmes, dans le cadre du service MULTÉCRAN (ci-après dénommé « myCANAL »), via le réseau Internet sur PC ou Mac.

L'abonné doit disposer, par ses propres moyens, d'un PC ou Mac (avec une capacité de mémoire vive suffisante et équipé des versions logicielles et d'un processeur compatibles) et d'un débit Internet suffisant. Certains programmes sur PC ou Mac peuvent faire l'objet d'occultations et/ou de modifications du fait de restrictions imposées par les ayants droit de CANAL+ /GROUPE CANAL+ , qui ne détiendraient pas l'intégralité des droits sur certains programmes nécessaires à leur diffusion sur PC/Mac. L'Abonnement MINIPACK ne permet pas à l'abonné de recevoir des programmes du MINIPACK sur PC ou Mac.

4.2 Modalités d'accès aux programmes sur smartphone et tablette numérique

L'Abonnement à CANAL+ et/ou à CANALSAT permet à l'abonné de recevoir ses programmes, sur myCANAL, via les réseaux Wi-Fi ou mobiles, sur un smartphone ou une tablette numérique compatible (avec forfait incluant la consommation de data en illimité).

Certains programmes peuvent faire l'objet d'occultations et/ou de modifications sur un smartphone ou une tablette numérique, notamment les programmes de catégorie V qui ne sont pas accessibles sur smartphone et tablette, les télévisions connectées à Internet LG (depuis 2018), Fire TV, consoles, Apple TV ou Android TV, Chromecast, Airplay, ainsi qu'en raison de restrictions imposées par les ayants droit de CANAL+ /GROUPE CANAL+ qui ne détiendraient pas l'intégralité des droits sur certains programmes nécessaires à leur diffusion sur smartphone et tablette.

L'Abonnement LE MINIPACK ne permet pas à l'abonné de recevoir des programmes du MINIPACK sur un smartphone ou une tablette.

ARTICLE 5 – UTILISATION ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS CANAL+

L'ensemble des équipements de réception des programmes sur TV remis par CANAL+ /GROUPE CANAL+ (Carte d'Abonnement CANAL+, Décodeur CANAL+, Mini décodeur CANAL+ et Disque Dur CANAL+) sont ci-après dénommés « Les Equipements CANAL+ ».

Les Equipements CANAL+ sont remis directement par CANAL+ en cas de souscription d'un Abonnement CANAL+ et par GROUPE CANAL+ en cas de souscription d'un Abonnement CANALSAT ou LE MINIPACK ainsi qu'en cas de souscription conjointe d'un Abonnement CANAL+ et CANALSAT ou LE MINIPACK. Il n'est remis qu'un seul équipement à l'abonné lorsque ce dernier est à la fois abonné CANAL+ et CANALSAT ou LE MINIPACK par un mode de diffusion identique.

5.1 Les Equipements CANAL+ sont la propriété exclusive, incessible et insaisissable de GROUPE CANAL+ . Les Equipements CANAL+ ne pourront en aucun cas être cédés ou mis à disposition d'un tiers sous quelque forme que ce soit ou être utilisés par un tiers non abonné. Le Contrat d'Abonnement ne dégage pas l'abonné de sa responsabilité civile de gardien des Equipements CANAL+ .

5.2 L'abonné devra utiliser les Equipements CANAL+ exclusivement pour son usage personnel, à destination d'un seul téléviseur par décodeur et/ou par carte. L'usage des Equipements CANAL+ est interdi pour toute organisation de la réception des programmes par des tiers, en application de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée (articles 791 à 793), comme pour toute diffusion publique.

Il est également interdit pour toute diffusion gratuite ou payante, représentation et reproduction publiques comme pour toute organisation de la réception par des tiers de tout ou partie des programmes proposés par CANAL+ /GROUPE CANAL+ , y compris par le biais d'enregistrements.

5.3 L'abonné s'engage à souscrire toutes les assurances nécessaires aux fins de couverture de tous risques, tels que notamment, la perte ou vol ou détérioration des Equipements CANAL+ . En cas de panne, l'abonné devra rapporter les Equipements CANAL+ défectueux à une personne désignée par CANAL+ /GROUPE CANAL+ , pour test, réparation ou remplacement.

5.4 L'abonné s'interdit formellement :

- de mettre à disposition de tiers, directement ou indirectement, tout ou partie des Equipements CANAL+ qui sont sous sa garde,
- d'affectuer toute ouverture, intervention technique, transformation ou modification sur les Equipements CANAL+ à quelque fin que ce soit,
- de détériorer ou de retirer l'étiquette apposée sur l'arrière des Décodeurs CANAL+ mentionnant le numéro de série.

5.5 En cas de non-respect des conditions énoncées ci-dessus, de disparition, de détérioration ou de destruction de tout ou partie des Equipements CANAL+ , l'abonné devra en informer CANAL+ /GROUPE CANAL+ ou, le cas échéant GROUPE CANAL+ , dans les 48 heures et en justifier le cas échéant par la remise d'un récépissé de déclaration de vol, ou restitution des Equipements CANAL+ endommagés à CANAL+ ou toute personne désignée par elle). L'abonné sera tenu d'indemniser CANAL+ , ou le cas échéant GROUPE CANAL+ , à hauteur des montants indiqués ci-après, sauf preuve par celui-ci de son absence de faute et sous réserve de la garantie légale à la charge de CANAL+ ou le cas échéant, de GROUPE CANAL+ :

- 200€ pour toute Apple TV 4K 32 Go,
- 80€ pour tout décodeur CANAL+ (hors le Décodeur CANAL+ et le Mini Décodeur CANAL+),
- 60€ pour le Décodeur CANAL+ et le Mini Décodeur CANAL+ ,
- 60€ pour une télécommande Apple TV 4K 32 Go,
- 170€ pour tout décodeur CANAL+ avec Disque Dur CANAL+ ,
- 55€ pour tout Disque Dur CANAL+ (hors Disque Dur CANAL+ Ito 70€),
- 15€ pour toute Carte d'Abonnement,
- 10€ pour un bloc alimentation,
- 15€ pour une télécommande,
- 5€ pour chaque câble manquant (HDMI, péritel, téléphone, alimentation etc.)

Le paiement des montants indiqués à l'article 5.5 s'effectuera suivant le même mode de règlement choisi par l'abonné lors de la souscription à un Abonnement CANAL+ .

5.6 CANAL+ /GROUPE CANAL+ ne saurait en aucun cas être tenues pour responsables en cas de disparition, perte, destruction, panne ou dysfonctionnement et, plus généralement, tout dommage ou événement susceptible d'affecter les Equipements CANAL+ utilisés de manière illicite ou frauduleuse, telle que définie à l'article 5.4.

TITRE III – MODALITES CONTRACTUELLES DE L'ABONNEMENT

ARTICLE 6 – ENTREE EN VIGUEUR - DUREE DE L'ABONNEMENT - CESSION

6.1 Le Contrat d'Abonnement entre en vigueur à la date de la souscription à l'Abonnement (ci-après dénommé, la "Date de souscription") c'est-à-dire dès l'acceptation de l'offre par l'abonné.

En tout état de cause, les programmes et services inclus dans l'Abonnement sont accessibles au plus tard vingt-quatre (24) heures après la Date de souscription, via www.canalplus.com sur PC/Mac ou l'application myCANAL sur un smartphone, une Fire, TV connectées à Internet compatibles (Samsung versions 2018 à 2023, LG depuis 2018, Hisense depuis 2020, TV Philips sous OS Trian depuis 2023), une tablette numérique compatible (avec forfait incluant la consommation de data en illimité) ou sur PS4, PS5, XBOX (ONE, Series S et X) uniquement.

Sauf dans le cadre d'opérations promotionnelles spécifiques entraînant une durée d'engagement différente (portée à la connaissance de l'abonné avant toute souscription), la durée de chaque Abonnement est de douze (12) ou vingt-quatre (24) mois à compter du premier jour du mois suivant la Date de souscription à laquelle s'ajoute le mois en cours. Le mois en cours désigne le nombre de jours existant entre la Date de souscription de l'Abonnement et le dernier jour du mois suivant cette date.

6.2 Chaque Abonnement est reconduit par tacite reconduction pour des durées de douze (12) mois ou tarif et selon la composition de l'Abonnement en vigueur à la date de reconduction, sauf résiliation ou réajustement dans les conditions définies dans le cadre d'opérations promotionnelles spécifiques entraînant une durée d'engagement différente (portée à la connaissance de l'abonné avant toute souscription).

6.3 L'abonné a la possibilité de retrouver, à tout moment, sur son Espace Client, les communications qui lui ont été adressées par GROUPE CANAL+ .

6.4 L'abonné donne son accord préalable express (i) pour que son contrat d'Abonnement CANAL+ /CANALSAT ou MINIPACK puisse être cédé à un tiers, à tout moment, par CANAL+ /GROUPE CANAL+ , dès lors que cette cession ne diminue pas les droits de l'abonné et (ii) pour que la cession de son contrat d'Abonnement libère CANAL+ /GROUPE CANAL, des obligations relatives à l'exécution du contrat d'Abonnement à compter de la date de cession.

ARTICLE 7 – TARIFS DE L'ABONNEMENT

7.1 L'Abonnement peut être payé soit par l'abonné, soit par un Tiers Payeur, c'est-à-dire toute personne physique ou morale qui s'engage à payer, dans les conditions définies dans le présent Contrat, l'Abonnement fourni à l'abonné par CANAL+ . Un Tiers Payeur ne peut, en aucun cas, être payeur de plus de trois (3) Contrats d'Abonnement sauf dérogation exceptionnelle accordée par CANAL+ /GROUPE CANAL+ .

L'abonné et le Tiers Payeur sont solidairement responsables du paiement de l'ensemble des sommes facturées au titre du présent Abonnement.

7.2 La souscription d'un Abonnement implique le paiement par l'abonné :

- du prix mensuel et forfaitaire de ou des Abonnements(i) et des éventuelles options souscrites, en ce compris les transactions de vidéo à la demande CANALVOD effectuées durant le mois concerné, ainsi que du ou des forfait(s) spécifique(s) pour le mois en cours,
- des frais d'accès, dus à titre définifié et forfaitaire lors de l'Abonnement.

7.3 En cas de mise à disposition d'un Equipement CANAL+ , l'abonné paiera en sus des sommes visées à l'article 7.2 ci-dessus :

- un dépôt de garantie, ne portant pas intérêt jusqu'à sa restitution, qui sera remboursé à l'abonné à compter de la réception par CANAL+ /GROUPE CANAL+ ou par toute autre personne désignée par elle du document permettant la restitution des Equipements CANAL+ , sous déduction éventuelle du montant de toutes les sommes dues par l'abonné à CANAL+ et ses ayants droit,
- le prix mensuel de la location des Equipements CANAL+ , selon le type d'Abonnement ainsi que le forfait spécifique pour le mois en cours.

7.4 Ces tarifs sont indépendants des coûts liés au contrat d'Abonnement et aux services souscrits le cas échéant auprès d'un Opérateur Tiers.

7.5 Les tarifs applicables à l'Abonnement visés aux articles 7.2 et 7.3 ci-dessus et les modalités de paiement sont ceux définis dans la fiche tarifaire en vigueur au jour de la souscription de l'Abonnement, comprenant l'ensemble des tarifs dus au titre de l'Abonnement, des Equipements CANAL+ et des options. La date de règlement de l'Abonnement est fixée au 4 de chaque mois. L'abonné peut retrouver, à tout moment, sur son échéancier personnalisé, le montant de ses prélèvements des douze (12) derniers mois et à venir téléchargeables depuis son Espace Client CANAL+ .

7.6 En cas de retard ou défaut de paiement et suite à des relances infructueuses des Services Clients CANAL+ , GROUPE CANAL+ se réserve le droit, après en avoir informé l'abonné, de couper l'accès aux images, sans préjudice de la résiliation du Contrat d'Abonnement par CANAL+ /GROUPE CANAL+ conformément à l'article 10.3.

7.7 En cas d'augmentation du tarif, l'abonné en sera informé au moins 2 (deux) mois avant la date d'échéance de l'Abonnement. L'abonné aura alors la faculté de mettre fin à son Contrat d'Abonnement dans les conditions prévues à l'article 10 ci-dessous.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DU MATERIEL DE RECEPTION

8.1 L'abonné peut, à tout moment, modifier son équipement. Cela peut notamment avoir pour conséquence de modifier le mode de diffusion initialement choisi pour un nouveau mode de diffusion : TV par satellite, par réseaux filaires, par la TNT et réseau Internet, ou pour un Abonnement à CANAL+ , par câble. L'abonné CANALSAT ne peut pas, en cours d'Abonnement, modifier son matériel de réception pour un Abonnement au MINIPACK.

ARTICLE 9 – GARANTIES LEGALES DE CONFORMITE ET DES VICES-CACHES POUR LES CONTENUS ET SERVICES NUMERIQUES

Pour assurer la bonne compréhension des termes du présent article 9, en conformité avec le décret n°2022-946 du 29 juin 2022 relatif à la garantie légale de conformité pour les biens, les contenus numériques et les services numériques, il est précisé que les termes « consommateur » et « professionnel » désignent respectivement l'« abonné » et « CANAL+ /GROUPE CANAL+ ».

Pour plus d'informations relatives à toute compatibilité et interopérabilité pertinentes entre nos contenus numériques ou services numériques ainsi qu'avec certains matériels de réception ou logiciels, l'abonné peut se reporter aux conditions générales d'utilisation de CANAL+ /GROUPE CANAL+ accessibles sur canalplus.com.

9.1 Le consommateur a droit à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité durant la durée correspondant à la durée du Contrat d'Abonnement à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'aucun paiement.

Il établit que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique durant le délai correspondant à la durée du Contrat d'Abonnement.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique sans retard injustifié suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

9.2 Le consommateur peut obtenir une réduction du prix en conservant le contenu numérique ou le service numérique, ou il peut mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre renoncement au contenu numérique ou au service numérique, si :

- Le professionnel refuse de mettre le contenu numérique ou le service numérique en conformité ;
- La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée ;
- La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ne peut intervenir sans frais imposés au consommateur ;
- La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur ;
- La non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ou préalable. Dans les cas où le défaut de conformité est mineur, le consommateur n'a droit à l'annulation du contrat que si le contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix.

Toute période d'indisponibilité du contenu numérique ou du service numérique en vue de sa remise en conformité suspend la garantie qui restait à courtir jusqu'à la fourniture du contenu numérique ou du service numérique de nouveau conforme.

Ces droits résultent de l'application des articles L. 224-251 à L. 224-253 du code de la consommation.

Le professionnel qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 242.181 du code de la consommation).

9.3 Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le contenu numérique ou le service numérique est conservé, ou à un remboursement intégral contre renoncation au contenu numérique ou au service numérique.

9.4 En cas de résolution du Contrat d'Abonnement selon l'une des raisons définies à l'article 9.2, CANAL+ /GROUPE CANAL+ s'engageant à :

- rembourser ou restituer dans un délai de quatorze (14) jours (sauf accord exprès de l'abonné) la portion proportionnelle du prix et tous les avantages correspondant à la période durant laquelle le contenu ou service numérique n'était pas conforme.

- mettre à disposition de l'abonné sans frais et dans un délai raisonnable, tout contenu qui a été fourni ou créé par lui lors de l'utilisation du contenu ou service numérique à condition que le contenu ait une utilité en dehors du contexte de son utilisation, qu'il n'ait trait qu'à l'activité de l'abonné lorsqu'il l'utilise ou qu'il n'ait pas été agrégé par CANAL+ /GROUPE CANAL+ à d'autres données sans pouvoir être aisément désagrégé.

Par ailleurs, l'abonné est en droit de :

- suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au Contrat d'Abonnement jusqu'à ce que CANAL+ /GROUPE CANAL+ aient satisfait à leurs obligations.

- exiger la réduction du prix ou la résolution immédiate du Contrat d'Abonnement sans avoir à effectuer une demande préalable de mise en conformité, si le défaut de conformité est si grave qu'il le justifie.

9.5 La garantie ne couvre pas les défauts dus à l'incompatibilité entre le contenu ou service numérique fourni par CANAL+ /GROUPE CANAL+ et l'environnement numérique de l'abonné. L'abonné est tenu de coopérer afin de déterminer si l'incompatibilité est la cause du défaut de conformité. En cas de refus, il incombe à l'abonné de prouver la responsabilité de CANAL+ /GROUPE CANAL+ .

9.6 Par ailleurs, si l'abonné n'installe pas dans un délai raisonnable les mises à jour fournies par CANAL+ /GROUPE CANAL+ , ces derniers ne sont pas responsables des défauts de conformité résultant de cette non-installation si :

- CANAL+ /GROUPE CANAL+ a informé l'abonné de la disponibilité des mises à jour et des conséquences de la non-installation ;
- la non-installation ou l'installation incorrecte des mises à jour n'est pas due à des lacunes dans des instructions d'installation fournies par CANAL+ /GROUPE CANAL+ .

9.7 L'abonné est informé que CANAL+ /GROUPE CANAL+ peuvent être amenés, pour des raisons liées à l'amélioration de la qualité de service et à l'expérience utilisateur, à déployer ou effectuer des mises à jour qui ne sont pas nécessaires au maintien de la conformité du contenu ou service numérique. Ces mises à jour se feront sans coût supplémentaire et seront portées à la connaissance de l'abonné raisonnablement en avance. Ce dernier aura la possibilité de les refuser ou de les désinstaller à tout moment en cas d'incidence négative sur son accès au service ou contenu numérique.

9.8 CANAL+ /GROUPE CANAL+ ne saurait être tenues pour responsables en cas d'interruption temporaire ou définitive qui n'est pas de leur fait et qui est imputable, soit à l'abonné, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers, soit à un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence.

ARTICLE 10 – RESILIATION

10.1 En vertu de l'article L.2151 du Code de la consommation, "le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire la contrat qui a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre globalement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction. Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur.

Par exception au premier alinéa du présent article, pour les contrats de fourniture de service de télévision au sens de l'article 2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et pour les contrats de fourniture de services de médias audiovisuels à la demande, le consommateur peut mettre globalement un terme au contrat, à tout moment à compter de la première reconduction, dès lors qu'il change de domicile ou que son foyer fiscal évolue. »

En cas de résiliation anticipée après la première reconduction du contrat d'Abonnement par changement de domicile ou évolution du foyer fiscal, l'abonné devra transmettre concomitamment à sa demande de résiliation à CANAL+ /GROUPE CANAL+ :

- Si s'agit d'un changement de domicile, un justificatif de moins de six (6) mois attestant de son changement de domicile (quittance de loyer, factures récentes d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe) ainsi qu'un second justificatif datant de moins de neuf (9) mois faisant état de son ancienne adresse (quittance de loyer, factures récentes d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe).

- Si s'agit d'une évolution du foyer fiscal, l'abonné devra transmettre à CANAL+ /GROUPE CANAL+ une attestation de l'administration fiscale datant de moins de six (6) mois justifiant sa demande au titre de l'évolution du foyer fiscal.

La prise en compte de la demande de résiliation anticipée du contrat d'Abonnement pour ces motifs sera effective à la fin du mois suivant la réception des justificatifs.

10.2 L'abonné ne peut résilier chacun de ses Abonnements qu'à leur échéance (hors cas de changement de domicile ou évolution du foyer fiscal conformément à l'art L2151 du Code de la consommation dont les conditions sont définies à l'article 10.1) des présentes Conditions Générales d'Abonnement), soit par notification écrite adressée au Service résiliation CANAL+ /CANALSAT, soit à partir de l'interface en ligne depuis laquelle le consommateur peut conclure des contrats par voie électronique.

Pour toute demande de résiliation par notification écrite, l'adresse à laquelle la demande doit être envoyée est, à la date des présentes, GROUPE CANAL+ - Service Résiliation - TSA 86712 - 95905 CERGY-PONTOISE CEDEX 9. La notification écrite de l'abonné devra être envoyée à CANAL+ /GROUPE CANAL+ (cachet de la Poste faisant foi) au plus tard un (1) mois avant l'échéance de son Abonnement, sauf en cas de résiliation anticipée pour motif légitime. Dans l'hypothèse où l'abonné se prévaudrait d'un motif légitime, il devra fournir à CANAL+ /GROUPE CANAL+ toute pièce de nature à justifier le motif invoqué.

Pour toute demande de résiliation en ligne, la demande devra être faite ou plus tard un (1) mois avant l'échéance de son Abonnement, sauf en cas de résiliation anticipée pour motif légitime. Dans l'hypothèse où l'abonné se prévaudrait d'un motif légitime, il devra fournir à CANAL+ /GROUPE CANAL+ toute pièce de nature à justifier le motif invoqué.

10.3 CANAL+ /GROUPE CANAL+ pourront, sans préjudice de tous dommages et intérêts comme de toute action en justice, consid